

Conseil portuaire du 16 juin 2011

Saint-Denis d'Oléron

Présents :

Jean-Michel MASSE, M. Le Maire,
Alain CHARLET, Adjoint à M. Le Maire,
Rodolphe MOUCLIER, Maître du Port,
Jean ALVERNHE, Serge BITEAU, Paul MERCIER représentant les usagers du port,
Colette TALMON, Jean-Jacques MERIAUD représentant les associations,
Michel ZIZARD, membre suppléant.

Absents excusés : Alain LE BIAN, Adjoint à M. Le Maire.

Absents : Evelyne CAVEL, représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie, Sébastien GAS représentant les professionnels

Secrétaire de séance : Karine HURBAULT.

Ordre du jour :

- Budget 2011 et Compte Administratif 2010,
- Renouvellement du Conseil Portuaire et élection des représentants du CLUPP,
- Règlement de la zone technique, du parking à terre et de la cale,
- Règlement de gestion de la liste d'attente,
- Mouillages, renouvellement AOT et comparatif tarif avec autres mouillages oléronnais,
- Questions diverses.

1- BUDGET 2011 ET COMPTE ADMINISTRATIF 2010

Monsieur Massé fait état des comptes administratifs de 2010 (section de fonctionnement et d'investissement), et énonce le budget primitif 2011.

1- Compte administratif 2010

Dépenses de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	CA 2010
11	Charges à caractère général	174 604,79 €
12	Charges de personnel	196 378,14 €
65	Autres charges de gestion courante	2 894,75 €
66	Charges financières	319 281,12 €
67	Charges exceptionnelles	19 594,78 €
42	Opération d'ordre de transfert entre section	287 372,77 €
		1 000 126,35 €

Recettes de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	CA 2010
13	Atténuation de charges	10 676,43 €
70	Produits des services	1 075 108,29 €
75	Autres produits de gestion courante	5 607,98 €
76	Produits financiers	34,68 €
77	Autres produits de gestion courante	1 109,34 €
		1 092 536,72 €

Résultat de la section de fonctionnement:

Excédent de: 92 410,37 €

Dépenses d'investissement		
Chapitre	Libellé	CA 2010
13	Subvention d'investissement	15 054,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	243 805,31 €
20	Immobilisations incorporelles	6 500,00 €
21	Immobilisations corporelles	27 921,12 €
23	Immobilisations en cours	251 462,31 €
		544 742,74 €

Recettes d'investissement		
Chapitre	Libellé	CA 2010
10	Dotations, fonds divers et réserves	200 009,26 €
16	Emprunts et dettes assimilées	880 000,00 €
40	Opération d'ordre de transfert entre sections	287 372,77 €
		1 367 382,03 €

Résultat de la section d'investissement
Excédent de: 822 639,29 €

Cet excédent s'explique par un problème de fax au moment des fêtes de fin d'année 2009. Le capital de l'emprunt BFT, remboursé temporairement en 2009 pour économiser des intérêts, n'a pas pu être récupéré pour le 31 décembre 2009 comme les années précédentes, et ne figurait donc pas dans les recettes d'investissement. Le rattrapage a donc été fait en 2010.

Résultat cumulé de l'exercice
Excédent de: 915 049,66 €

RECETTES	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Prévisions budg. Totales	2 566 383,26 €	1 031 666,00 €	3 598 049,26 €
Recettes nettes	1 367 382,03 €	1 092 536,72 €	2 459 918,75 €
DEPENSES	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Prévisions budg. Totales	2 566 383,26 €	1 031 666,00 €	3 598 049,26 €
Dépenses nettes	544 742,74 €	1 000 126,35 €	1 544 869,09 €
Résultat de l'exercice			
EXCEDENT	822 639,29 €	92 410,37 €	915 049,66 €
DEFICIT			

RESULTATS DE CLOTURE	Résultat de clôture année précédente	Part affectée à l'investissement	Résultats de l'exercice	Résultat de clôture
	2009		2010	2010
INVESTISSEMENT	- 591 852,55 €		822 639,29 €	230 786,74 €
FONCTIONNEMENT	184 955,26 €	184 955,26 €	92 410,37 €	92 410,37 €
TOTAL	- 406 897,29 €		915 049,66 €	323 197,11 €

2- Budget 2011

Dépenses de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	BP 2011
11	Charges à caractère général	300 476,00 €
12	Charges de personnel	176 732,88 €
65	Autres charges de gestion courante	20 000,00 €
66	Charges financières	317 697,00 €
67	Charges exceptionnelles	19 279,90 €
42	Opération d'ordre de transfert entre section	291 734,22 €
		1 125 920,00 €

Recettes de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	BP 2011
70	Produits de service	1 063 509,63 €
2	Résultat de fonctionnement reporté	62 410,37 €
		1 125 920,00 €

Dépenses d'investissement		
Chapitre	Libellé	BP 2011
16	Emprunts et dettes assimilées	1 600 162,00 €
21	Immobilisations corporelles	21 285,00 €
23	Immobilisations en cours	365 728,00 €
		1 987 175,00 €

Recettes d'investissement		
Chapitre	Libellé	BP 2011
10	Dotations, fonds divers et réserves	30 000,00 €
13	Subvention d'investissement	51 160,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 383 490,00 €
1	Résultat antérieur reporté	230 786,74 €
40	Opération d'ordre de transfert entre sections	291 738,26 €
		1 987 175,00 €

2- RENOUELEMENT DU CONSEIL PORTUAIRE ET ELECTION DES REPRESENTANTS DU CLUPP

Conformément à l'article R.141-4 du code des ports maritimes, la durée des mandats des membres du conseil portuaire est de cinq ans ; le mandat des membres du conseil portuaire arrive donc à échéance le 12 octobre 2011.

Selon l'article R.622-1, il y a donc lieu de procéder à la désignation de six membres représentant les usagers du port.

Ces membres sont désignés à raison de :

- trois membres représentant les navigateurs de la plaisance et désignés par le Comité Local des Usagers Permanents du Port (CLUPP),
- et de trois membres représentant les services nautiques, construction, réparation, et les associations sportives et touristiques liées à la plaisance, désignés par le maire après consultation des organisations représentatives au plan local.

Un courrier a été envoyé fin mai 2011, à tous les bénéficiaires d'un titre de location supérieur à six mois au port de plaisance de Saint-Denis, afin de leur donner la possibilité de s'inscrire au CLUPP et éventuellement de se porter candidat comme membre à la prochaine élection du comité.

Le Comité Local des Usagers Permanents du Port est réuni au moins une fois par an par le maire ou son représentant. Il reçoit communication du budget du port.

Le coupon réponse est à ré-envoyer **avant le 31 juillet 2011**.

Chaque usager du port inscrit au CLUPP recevra par courrier les modalités de **l'élection** qui **se déroulera du 10 août 2011** lors de l'assemblée annuelle du CLUPP au Foyer Rural **jusqu'au samedi 10 septembre 2011 à 17h00** à la capitainerie.

Le vote par procuration sera limité à trois par mandataire (le vote par correspondance n'étant pas autorisé).

3- REGLEMENT DE LA ZONE TECHNIQUE, DU PARKING A TERRE ET DE LA CALE

- Monsieur Mouclier propose, au vu de l'activité croissante sur la zone technique et le parking à terre, de formaliser un règlement.

Après concertations, certains points ont été modifiés (notamment concernant le sablage sur la zone technique – voir règlement en annexe).

Ce règlement sera appliqué après validation de Conseil Municipal.

- Monsieur Mercier note l'augmentation considérable du nombre de remorques sur le parking nord du port. Monsieur Charlet propose donc que les week-end, les agents du port orientent les utilisateurs de jet à stationner leur remorque sur le parking calcaire (tant que cela reste possible).

4- REGLEMENT DE GESTION DE LA LISTE D'ATTENTE

Monsieur Charlet indique que certaines personnes inscrites sur la liste d'attente pour obtenir une place à l'année au port de Saint-Denis, se plaignent du manque de transparence de celle-ci.

Monsieur Mouclier précise que les places sont attribuées en fonction de l'ordre chronologique des inscriptions ainsi que des caractéristiques des postes disponibles, mais qu'il serait préférable d'établir une note explicative détaillant le fonctionnement de cette liste (mettant fin ainsi à toute interrogation). Une trame de ce règlement est en cours.

Il est décidé que toute modification de gestion de la liste d'attente devra au préalable être approuvée par le Conseil Portuaire.

5- MOUILLAGES, RENOUELEMENT AOT ET COMPARATIF TARIF AVEC AUTRES MOUILLAGES OLERONNAIS

- **Renouvellement AOT**

Les arrêtés inter préfectoraux portant autorisation le long du littoral au bénéfice de la commune de Saint-Denis aux lieux-dits « Les Huttes » et « Les Alises » de deux zones de mouillages et d'équipements légers en dehors des ports délimités, et accordant autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public maritime (DPM), ont expiré le 1^{er} mars 2011.

Deux dossiers ont ainsi été transmis à CREOCEAN (Services et Conseil en Environnement Littoral et Marin et Océanographie) afin de demander le renouvellement de ces AOT pour une durée de dix ans.

Le nombre de bouées, pris en compte depuis plusieurs années, était de 125 (bien que le nombre de corps-morts restait inférieur). En effet, la création d'un mouillage en eaux profondes dans l'anse de la Fosse était envisageable, et il aurait été plus facile de « déplacer » des mouillages que d'en créer des nouveaux. Le projet ayant été abandonné, le nombre de bouées demandé lors du renouvellement est de 69.

Coût de l'étude : 13 469.00€ HT

- Comparatif tarif avec autres mouillages oléronnaïis

	Saison				Observations
Saint-Denis	Du 1 ^{er} mai au 30 septembre				Matériel fourni. A marée basse, les bateaux s'échouent sur l'estran et à marée haute, pour accéder à votre embarcation, vous devrez disposer d'une annexe
	196.45 €				
La Brée Les Bains	Du 15 juin au 15 septembre				Matériel fourni. A marée basse, les bateaux s'échouent sur l'estran et à marée haute, pour accéder à votre embarcation, vous devrez disposer d'une annexe
	<= 5 m		> 5 m		
Boyardville	Durée : 6 mois				Mouillage toujours en eau. Navette à moteur permet d'aller et venir à la plage 7j/7, du 1 ^{er} juillet au 31 août.
	< 5 m	5 à 7 m	7 à 9 m	> 9 m	
	800 €	900 €	1000 €	1100 €	
Saint-Trojan	Du 1 ^{er} avril au 31 octobre				Préventorium : Chaque usager doit fournir et mettre en place une ligne complète de mouillage (corps-mort/chaîne/bouée) Petite plage : le corps-mort est déjà est place, donc mettre la partie supérieure de la ligne de mouillage.
	Préventorium		Petite Plage		
Domino	Du 1 ^{er} mai au 30 septembre				
	400 € (+ 60 € de mise et sortie d'eau obligatoire)				
CNCO	Du 1 ^{er} avril au 31 octobre				Adhésion à l'association : 17€ ou 37€ (cotisation famille). Elle est partiellement découverte à marée basse, mais elle laisse environ 1m à 1H30 de l'étal de basse mer moyenne. Le service "navette" est assuré pendant tout les week-end de mai et juin ainsi que tous les jours en juillet et août.
	< 5.49 m	5.50 à 7.49 m	7.50 à 9.50 m		
	422 € + 155 € (navette)	479 € + 155 € (navette)	543 € + 155 € (navette)		

Compte tenu du coût de l'étude pour le renouvellement de l'AOT, des chaînes, des bouées, du coût de personnel pour la mise en place et le retrait des mouillages, il est envisagé une augmentation en 2012.

La séance est levée à 17h00.